



SNUipp –FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr



Le SNUipp-FSU est membre de la FSU (Fédération syndicale Unitaire), première fédération syndicale de l'Éducation Nationale.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

Le bulletin d'adhésion en cliquant sur le lien : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Se syndiquer en ligne : <https://adherer.snuipp.fr/68>

Lundi 5 octobre 2020

Ce message sur le site : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7854>

*Covid 19 : circulaires DGRH et DGAFP et nouvelle FAQ MEN
COVID 19 : Communiqué de presse FSU « urgence pour les services publics »
CHSCT ministériel, académique et départemental
Réunions d'Informations Syndicales « direction et fonctionnement d'école »
Et toujours des RIS
Réforme du CAPPEI : le projet du SNUipp-FSU*

1) Covid 19 : circulaires DGRH et DGAFP et nouvelle FAQ du MEN

La circulaire du 14/09 décline, pour le ministère de l'éducation nationale, les dispositions prises pour la fonction publique.

Elle confirme que la durée d'isolement passe de 14 à 7 jours et récapitule, pour les personnels l'ensemble des dispositions : gestes barrières, typologie des différents groupes des personnels vulnérables, gestion des cas suspects/ contacts gestion des parents d'enfants ne pouvant être accueillis en crèches collective, écoles ou collèges du fait d'une mesure de restriction d'accueil, en lien avec le covid.

Avec cette circulaire, la situation des personnels placés à l'isolement par l'ARS ou la sécurité sociale et en attente de résultat, est couverte par des ASA si le travail à distance n'est pas possible.

Pour le SNUipp-FSU, il reste à obtenir, pour celles et ceux qui vivent avec des personnes très vulnérables, les mêmes droits (travail à distance ou ASA).

Des zones d'ombre subsistent, notamment celle de personnels qui ne peuvent pas être reçus rapidement par un médecin et qui ne disposent pas d'un certificat de mise en isolement.

Il y a lieu, dans cette situation, de solliciter le médecin de prévention. Dans l'impossibilité d'un rdv, on peut conseiller à ce personnel de s'adresser à un service de consultation en ligne dont le médecin pourra, au regard de la consultation, lui fournir un certificat d'isolement et une prescription de dépistage.

Par ailleurs la FAQ du ministère et les fiches covid ont été mises à jour le 20/09/20

Elles modifient :

- la définition des cas contact à risques.
- la gestion des cas contacts à risque : *choisir*
- les délais de retour à l'école pour les cas confirmés sont modifiés :
- d'autres modifications sont à noter : prise de température, voyages scolaires, symptômes évocateurs...

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7820>

2) COVID 19 : Communiqué de presse FSU "Urgence pour les services publics"

Alors que l'épidémie progresse et que de nouvelles mesures sanitaires ont été prises dans certains territoires, la FSU dénonce le fait que les services publics ne fassent pas l'objet d'adaptations particulières à la reprise de l'épidémie. Or, avec 20% de l'emploi en France et l'accueil de nombreux-usager-es, élèves et étudiants, ils sont un enjeu majeur en

termes de circulation et de regroupement de personnes, la puissance publique a un devoir particulier de protection de ses personnels, de ses usager-es et de l'ensemble de la population.

Lire le communiqué : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7824>

3) CHSCT ministériel, académique et départemental

Un CHSCTMEN extraordinaire s'est réuni ce vendredi 25 septembre avec pour seul point à l'ordre du jour l'assouplissement des règles sanitaires dans les établissements scolaires.

La FSU a fait lecture d'une déclaration liminaire où elle a alerté solennellement le ministre sur l'état d'épuisement général de l'ensemble des personnels du ministère en ce début d'année scolaire. Elle a dénoncé l'assouplissement des règles sanitaires dans les établissements scolaires alors que la circulation active du virus entraîne de nouvelles restrictions dans certains départements. Pour la FSU, le mode de gestion de crise est illisible pour les agent.es. La multiplication des documents, le changement des consignes et les annonces médiatiques concourent à l'opacité de la situation, tout comme les décisions actuelles sont complètement incompréhensibles dans le contexte sanitaire. La protection des agent-es semble être secondaire pour le ministère.

Lire la suite de l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7830>

Des CHSCT extraordinaires académique et départemental se sont également tenus.

La liminaire FSU du CHSCT académique : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7848>

La liminaire FSU du CHSCT départemental : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7850>

4) Réunions d'informations syndicales « direction et fonctionnement d'école »

Les missions des directeurs-rices d'école n'ont cessé de se complexifier. Et la pandémie de COVID-19 n'a pas simplifié la tâche, notamment par son cortège d'injonctions hiérarchiques parfois contradictoires et toujours urgentes.

La circulaire du 27 août 2020 est pourtant explicite. Elle reconnaît la mobilisation et le travail des directeur.rices pour dépasser la crise sanitaire et la nécessité d'appliquer des mesures d'aide au fonctionnement de l'école dès la rentrée. Mais les mesures proposées tardent à se mettre en place et sont largement insuffisantes.

Nous organisons des RIS spéciales « direction d'école » pour décrypter cette circulaire, analyser avec toi les mesures proposées et envisager ensemble des actions, car il est plus qu'urgent de retrouver du collectif tant la situation de la direction d'école est dégradée.

RIS direction :

**Ecole Brossolette de Mulhouse
Mercredi 18 novembre 2020 de 8h30 à 11h30**

**Secteur Sud : lieu à venir
Mercredi 18 novembre de 8h30 à 11h30**

Pour participer :

- ▶ tu informes le SNUipp-FSU par mail (snu68@snuipp.fr)
- ▶ tu informes ta hiérarchie au moins 48h ouvrées avant la réunion, en envoyant à ton IEN une demande d'autorisation d'absence
- ▶ après la RIS, tu renvoies l'attestation de présence à ton IEN et tu l'informes que tu déduis ces heures des 108h (conseils de maîtres, d'école, de cycles, 18h de formation...).

La marche à suivre : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6130>

5) Des RIS, des RIS, des RIS

Nous venons à votre rencontre pour discuter de ce qui fâche, réjouit, questionne (les sujets ne manquent pas !)

Réunions d'informations syndicales

Hirsingue, Ecole primaire Le Petit Prince

Lundi 5 octobre de 16h30 à 19h30

Mulhouse, Ecole primaire Brossolette

Mardi 6 octobre de 16h30 à 19h30

Mulhouse, Local du SNUipp-FSU

Mercredi 7 octobre de 9h00 à 12h00

Mulhouse, Local du SNUipp-FSU

Lundi 12 octobre de 16h30 à 19h30

Pour participer :

- ▶ tu informes le SNUipp-FSU par mail (snu68@snuipp.fr)
- ▶ tu informes ta hiérarchie au moins 48h ouvrées avant la réunion, en envoyant à ton IEN une demande d'autorisation d'absence
- ▶ après la RIS, tu renvoies l'attestation de présence à ton IEN et tu l'informes que tu déduis ces heures des 108h (conseils de maîtres, d'école, de cycles, 18h de formation...).

La marche à suivre : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article6130>

6) Réforme du CAPPEI : le projet du SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU a porté, pour garantir le maintien de la formation, un projet plus ambitieux que celui du ministère.

Le SNUipp-FSU a participé au 4ème groupe de travail sur le CAPPEI, ce lundi 14 septembre, consacré plus particulièrement à la certification par VAE.

La suite de l'article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7826>

7) Se syndiquer est important mais pourquoi choisir le SNUipp-FSU ?

Notre syndicat permet à chacun-e de trouver un espace pour construire collectivement l'école de demain. Premier syndicat représentatif des professeur-es des écoles, fort de plus de 53000 adhérent-es, le SNUipp-FSU porte un projet novateur pour l'École, ses élèves et ses personnels. Le travail enseignant doit être mieux reconnu et les droits développés. Rejoindre le SNUipp-FSU, c'est participer à la défense de notre métier et de nos conditions de travail. Adhérer, c'est aussi s'engager pour, collectivement, penser et transformer le métier.

Lire la suite : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7672>

Les raisons de faire appel au SNUipp-FSU n'ont pas manqué en 2019/2020 !

Lire la suite de notre article : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article7374>

Bulletin d'adhésion : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article258>

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales